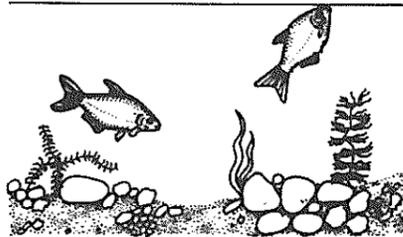


Sur 250.000 m² avec le seul concours de capitaux privés :

LA RESERVE SOUS-MARINE DU LARVOTTO



Dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement Princier avec le concours de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature afin de sauvegarder la faune et la flore en voie de disparition, une expérience vient d'être tentée visant la création d'une zone protégée dans l'anse du Larvotto.

Cette zone délimitée par des boues coniques jaunes doit bénéficier d'un calme absolu : aussi les évolutions de bateaux à moteur y sont-elles formellement interdites, de même que la pêche sous toutes ses formes.

En vue de fixer la faune existante et de lui permettre de se reproduire dans les meilleures conditions possibles, l'Association vient de réaliser, par le moyen d'enrochements naturels, quatre récifs sous-marins devant constituer des abris pour la faune.

Ces récifs serviront notamment à l'implantation de langoustes que l'Association doit recevoir de l'étranger dans le courant de l'été.

L'expérience du Larvotto peut être considérée comme l'une des plus importantes réalisées dans le bassin du méditerranéen avec le seul concours de capitaux privés qui ont été mis à la disposition de l'Association.

La réserve sous-marine du Larvotto est constituée par l'unique prairie de « Posidonies » qui existe encore dans les eaux monégasques. Ces plantes marines jouent dans le cycle écologique un rôle capital non seulement parce qu'elles constituent un abri et une réserve de nourriture pour la faune mais également par la propriété qu'elles ont de produire les quantités d'oxygène indispensables à l'assainissement de l'eau de mer.

Tous ceux qui aiment la nature et la mer auront à cœur de s'associer à l'œuvre entreprise en s'abstenant de pénétrer dans cette réserve.

L'Association Monégasque pour la protection de la nature est née de l'idée d'un groupe de huit monégasques soucieux d'apporter à S.A.S. le Prince Rainier III leur modeste soutien dans l'accomplissement de l'œuvre qu'il a entreprise pour la sauvegarde de la faune et de la flore de la Méditerranée, menacées par les pollutions de toute nature mais aussi par l'inconscience des hommes qui, ayant beaucoup demandé à la mer, continuent à prélever ce qui reste d'un patrimoine déjà fortement entamé au cours des dernières décennies sans de préoccuper de l'avenir.

Réunis pour la première fois en octobre 1975, ces huit monégasques, désireux parer au plus pressé, c'est-à-dire intervenir dans l'anse du Larvotto où se situe l'unique herbier de « Posidonies », pour sauver la dernière prairie sous-marine du littoral de la Principauté, ont été rapidement amenés à la conclusion qu'en si petit nombre toute tentative serait vouée à l'échec. Il fallait donc, pour obtenir une certaine efficacité, s'efforcer de procéder à un regroupement autour d'un « noyau » de bonnes volontés existantes mais, en effet, celles-ci prises séparément, ne pouvaient aboutir malgré quelques actions esquissées çà et là.

Nous étions ainsi convaincus expliquent aujourd'hui les responsables de l'association Monégasque pour la protection de la nature que, seule, une association pouvait, par un rassemblement de tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes, aboutir aux résultats que nous souhaitons.

C'est dans cette optique que fut élaboré un projet de statut, examiné au cours de plusieurs séances de travail et qui fut présenté à l'approbation du Gouvernement Princier le 22 octobre 1975. Par Arrêté Ministériel n° 75-484, en date du 21 novembre 1975, les statuts de « l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature » étaient approuvés et nous pouvions dès lors préparer une assemblée constitutive qui se réunit le 21 janvier 1976.

Le Conseil d'administration appelé à gérer l'association était ainsi composé :

Président : E. DEBERNARDI
Vice-Président : Marcel KROENLEIN
Secrétaire général : Patrick VAN KLAVEREN

Trésorier : Jean-Claude PANIZZI
Conseiller : Jacques SEMERIA, Jean-Louis RAPAIRE, Michel BOISSON, Alain VATRICAN.

Nous pouvions dès lors, commencer le regroupement de nos amis. Nombreux furent ceux qui vinrent spontanément vers nous pour nous apporter leur soutien personnel, financier ou matériel. Nous sommes aujourd'hui 180, de toutes nationalités, de milieux sociaux les plus divers, mais tous animés par le désir de « faire quelque chose », pour que l'environnement de la Principauté, terrestre ou maritime, bénéficie de ce potentiel de bonnes volontés.

De nombreux enfants figurent parmi nos adhérents, mais aussi des personnes âgées enthousiasmées d'apporter leur concours à une tâche, sans doute modeste, mais combien enrichissante par l'amitié et les liens de solidarité qui se sont créés depuis.

Nous avons tenu à bien préciser que notre association était dépourvue de tout esprit politique, religieux ou autre. Notre seul objectif est de mieux faire connaître la Nature, sous toutes ses formes, les agressions permanentes qui l'assaillent et les moyens à mettre en œuvre pour préserver ce qui nous reste d'un patrimoine qui, si nous n'y prenons garde, ira vers une destruction irréversible.

En ce qui concerne le financement de nos activités, nous avons décidé de ne solliciter aucune subvention de l'Etat, préférant faire appel à de généreux donateurs pour compléter notre trésorerie alimentée en principal par les cotisations fixées annuellement à :

— 30 F pour les adultes
— 10 F pour les enfants ou les étudiants.

Sur le plan matériel, l'élan de générosité que nous avons rencontré s'est manifesté sous les formes les plus diverses :

LA PART DE L'ADMINISTRATION MONÉGASQUE

— Concours du Service de la Marine qui met à notre disposition (nous n'en abusons pas) sa pilotine ou la chaloupe avec le personnel de conduite ;
— assistance du service des Travaux publics et, plus particulière-

ment, de la Division des Travaux Maritimes, pour tout ce qui concerne l'installation du balisage de la réserve sous-marine du Larvotto (conseils pratiques, tirages de plans, repérage de points géographiques, etc...);

— assistance également des services de la Sécurité publique (poste de police du Larvotto et police maritime) pour la surveillance de la réserve ;

important pour l'information du public, qu'en aucun cas, les dons reçus n'ont été assortis d'une demande de publicité au profit de telle ou telle entreprise, les donateurs exigeant le plus souvent, qu'aucune mention soit faite de leur geste en notre faveur.

Ils nous pardonneront cependant de les avoir fait connaître, car c'est la seule justification des

tion de 65 enfants ;

— une première opération de reboisement des collines qui entourent la Principauté, sur la commune de La Turbie. 400 arbres ont été plantés, le 23 mars 1977, avec le concours du service des Jardins sur le plan technique, de la Croix-Rouge Monégasque pour le transport, et des jardiniers du Jardin Exotique pour la préparation du terrain.



Mise en place d'un récif en hourdis alvéolaire

— concours technique de l'Education Nationale par l'intervention des élèves du collège de l'Annonciade (C.A.P. de mécanique) qui ont fabriqué les bouées dont nous avions besoin et l'outillage de sertissage qui nous était nécessaire ;

— participation des jardiniers du service de l'Urbanisme et du Jardin Exotique à des opérations de plantation d'arbres.

LA PART DES ENTREPRISES LOCALES

La part des entreprises locales Etablissements PASTOR, RICHELMI, ORTELLI, J.-L. MARSAN, DERI qui nous ont fourni d'importantes quantités de matériel et de matériaux mis en place par notre regretté ami Alain SAQUET, scaphandrier, toujours prêt à prendre sur son travail ou ses loisirs le temps nécessaire aux plongées à effectuer dans la réserve.

LA PART D'ORGANISATION D'ASSOCIATIONS

— Tels le Rotary-Club, le Lion's-Club... et enfin, de très nombreux particuliers qui nous ont offert leurs services chaque fois qu'un problème se posait et que nous ne pouvions résoudre seuls, sans oublier la famille Rinaldi (pêcheurs professionnels) dont les précieux conseils et l'expérience de la mer nous ont facilité la tâche difficile que nous avons entreprise.

Nous devons souligner un point

moyens dont nous disposons et nous considérons que les résultats obtenus l'ont été, grâce à eux.

Conscients de l'intérêt suscité par la création de notre association, nous avons engagé nos actions dans deux secteurs.

INTÉRESSEMENT DES ENFANTS AUX PROBLÈMES DE LA NATURE

Nous avons pensé que les enfants d'âge scolaire, encadrés par leurs maîtres ou leurs professeurs de sciences naturelles, seraient intéressés par des exposés sur la protection de la faune et de la flore.

C'est ainsi que nous avons pu, grâce au bienveillant concours de M. le Directeur de l'Education Nationale et des responsables des établissements scolaires de la Principauté, organiser :

— une sortie au Mont des Mules le 3 mars 1976, avec la participation de 25 enfants pour une opération d'échenillage des pins envahis par la « Chenille Processionnaire » ;

— une causerie avec projection de diapositives et commentaires, le 17 novembre 1976 à la Bibliothèque Caroline avec la participation de 55 enfants ;

— la plantation de 15 pins maritimes au boulevard du Larvotto (Noël 1976) par une quinzaine d'enfants ;

— une sortie écologique en mer (Cap-d'Ail et Larvotto) avec plongeurs et commentaires par des professeurs de sciences naturelles du Lycée et du Collège de l'Annonciade, avec la participa-

35 enfants ont participé à cette opération, qui sera renouvelée en fin d'année (décembre 1977) par la plantation de : 100 « chamaerops humilis » (palmiers qui peuplaient, il y a une centaine d'années les pentes du Mont des Mules et de la Tête de Chien (dès fin septembre).

A ceux-ci viendront s'ajouter 3 à 4.000 arbres d'essences diverses (résineux et feuillus).

Ces arbres sont offerts par des pépiniéristes italiens MM. Palanca B. et G. et par la station forestière du C.N.R.S. de Bormelles-Mimosas. D'autres arbres proviennent de semis réalisés par quelques-uns de nos adhérents. Nous devons souligner l'enthousiasme que nous avons rencontré auprès de nos jeunes amis, l'intérêt qu'ils ont porté aux sujets examinés, le désir de poursuivre de nouvelles sorties et d'engager de nouvelles actions. Les résultats que nous avons obtenus sont certes modestes, à la mesure de nos moyens, mais l'idée est maintenant lancée et elle semble bien vouloir faire son chemin.

UNE PRAIRIE DE POSIDONIES

Il s'agit là de la principale action que nous avons voulu mener, car il nous a paru urgent de tenter une opération de sauvetage de l'unique prairie de « Posidonies » qui existe encore sur le littoral de la Principauté. Nous savons en effet que ces plantes, en voie de régression, tout autour du bassin méditerranéen ont subi d'importants dommages sur le littoral de la Côte

LA RESERVE DU LARVOTTO



Exploitation d'un récif artificiel en enrochement



Récif artificiel en enrochements naturels

d'Azur en raison de l'urbanisation grandissante des villes, des déchets industriels et domestiques rejetés à la mer et aussi de l'accroissement excessif de la navigation de plaisance qui nécessite des infrastructures toujours plus importantes (création de nouveaux ports par prélèvement sur la zone côtière où se situent les prairies et les frayères). La Principauté de Monaco n'a pas échappé à ce développement et l'exiguïté de son territoire a nécessité diverses emprises sur le domaine maritime, pour faire ses installations touristiques, industrielles ou balnéaires, impossibles à réaliser ailleurs deux de place.

Les ouvrages ainsi réalisés n'ont cependant pas trop affecté l'herbier situé dans l'anse du Larvotto, entre le Portier et le terre-plein du Sporting. C'est à la préservation de ce dernier qu'ont tendu tous nos efforts depuis deux ans.

Nous voudrions, pour l'information de nos lecteurs, expliquer le rôle très important que joue un tel herbier.

Situées à une profondeur s'étendant de - 8 mètres à - 20 mètres, les Posidonies qui sont des plantes et non des algues contribuent par l'action de la photosynthèse à oxygéner l'eau de mer dans laquelle elles baignent et, partant, à l'épurer au même titre que les arbres des forêts purifient l'atmosphère.

Elles contribuent également à la sédimentation des particules en suspension et leurs rhizomes stabilisent les fonds sous-marins sur lesquels elles se développent. Formant un véritable tapis végétal aux multiples recoins, les Posidonies constituent un habitat idéal pour la faune qui peut s'y reproduire facilement tout en y trouvant la nourriture dont elle a besoin et les abris qui lui sont nécessaires contre les préda-

teurs.

L'on peut comparer un herbier de Posidonies à une forêt. Que deviendrait la faune qui l'habite si les arbres et les buissons disparaissaient ?

Les contraintes que subit l'herbier sont nombreuses. Elles sont d'origine physico-chimique par les produits véhiculés dans les égouts ou les vallons. Contre de telles pollutions notre association ne peut qu'apporter sa modeste contribution aux pouvoirs publics de la Principauté qui ont déjà engagé des actions pour les freiner au maximum.

Mais, d'autres dommages, tout aussi graves, sont causés à l'herbier par les filets, les nasses, les ancres des bateaux qui tracent de véritables sillons dans les zhi-zomes, détruisant les racines, les chasseurs sous-marins qui troublent la tranquillité de la faune et la font disparaître par des prélèvements toujours plus importants.

Dans le cadre de la protection de cette réserve des dispositions ont été prises par le Gouvernement Princier et une Ordonnance Souveraine (n° 5851 du 11 août 1976) a été promulguée, portant interdiction :

- de la pêche sous toutes ses formes,
- de l'évolution des bateaux à moteurs à l'intérieur d'un périmètre délimité par des bouées jaunes.

Le matériel nécessaire au balisage de cette zone protégée a été préparé par les élèves de la section technique du Collège de l'Annonciade et mis en place par nos soins avec l'assistance de plongeurs de l'A.M.P.N. et le concours bénévole de la famille Rinaldi et de l'Entreprise Alain Saquet.

La réserve s'étend sur environ 250.000 m² entre l'extrémité du terre-plein du Sporting (à 600 mètres vers le large) et le terre-

plein du Portier à une distance d'environ 400 mètres.

La période de calme qui a suivi la mise en place des premières bouées semble avoir porté ses fruits, puisque nous observons aujourd'hui la présence de nombreux bancs de poissons, alors qu'il y a à peine deux ans, cette zone littorale était pratiquement vide de toute faune.

Cette présence n'est pas passée inaperçue et a attiré quelques convoitises de la part de personnes, nous dirons des braconniers, qui n'ont pas hésité à aller pêcher à l'intérieur de la réserve. Des infractions ont été relevées par les services de police et des procès-verbaux dressés à l'encontre des contrevenants.

Indépendamment des travaux relatifs au balisage, notre association a envisagé de réaliser dans la réserve du Larvotto des récifs sous-marins destinés à créer des points de fixation privilégiés pour la faune locale.

L'idée n'est pas nouvelle, puisqu'elle a déjà été mise en pratique aux Etats-Unis, en France et en Espagne.

Pour ce faire, il fallait disposer de quantités importantes de matériaux et du matériel nécessaire pour le transport par voie de mer sur les lieux d'immersion.

Les contacts que nous avons eus avec des entreprises locales ont dépassé nos espérances, puisqu'elles ont offert :

- des enrochements naturels provenant de la carrière de Laghet (poids : 300 tonnes) M. Fernand Ortelli,
- des hourdis alvéolaires en béton vibré (poids : 30 tonnes) M. Gildo Pastor,
- les chalands à clapets - M. Jean-Louis Marsan.

Le service de la Marine et l'entreprise Alain Saquet nous ont aidé à transporter les hourdis.

Nous avons pu ainsi constituer : 2

récifs de hourdis par des fonds de - 23 mètres ; 3 récifs d'enrochement par des fonds de - 25 mètres à - 30 mètres.

Les premières photographies sous-marines prises autour de ces récifs font apparaître la présence de nombreux petits poissons qui vont trouver là, abri et nourriture. D'autres investigations sont prévues au cours de l'hiver, de manière à suivre l'évolution de l'implantation de la faune.

En outre, des contacts ont été pris avec un laboratoire italien et des amis Corses qui nous ont promis l'envoi de petites langoustes lesquelles seront amenées dans ces récifs le plus rapidement possible. Enfin, grâce à la gentillesse d'un pêcheur professionnel de Monaco, qui, dans le cas d'espèce, tient à garder l'anonymat, 80 petits « chapons » ont déjà été envoyés sur ces récifs. Il nous reste à surveiller leur implantation et faire en sorte que nasses et filets... ne viennent pas les capturer.

Les reconnaissances par plongeurs permettent de dire que les efforts que nous avons faits ne l'ont pas été en vain. Même si les premiers résultats sont modestes, ceux que nous attendons dans les prochains mois doivent encourager tous ceux qui nous ont apporté leur concours ou qui ont œuvré directement sur le terrain.

Sur le plan de l'entretien du balisage en surface, nous pouvons donner quelques chiffres relatifs au matériel qui a été utilisé depuis bientôt deux ans : 90 bouées, 2.000 mètres de câbles en nylon, 90 corps morts de 60 kg (offerts par l'entreprise Richelmi).

Mais il faut souligner que ce matériel par trop léger a été passablement « chahuté » par la mer. Son renouvellement permanent nous a causé quelques pro-

blèmes auxquels sont venues s'ajouter les difficultés pour les yachtsmen de « comprendre » la signification d'un balisage réalisé en fait par des amateurs. C'est la raison pour laquelle, après avoir recueilli des renseignements précis sur les caractéristiques des bouées aux normes internationales, nous venons de mettre en place un dispositif qui comporte :

- 28 bouées cylindriques jaunes identiques à celles utilisées pour les cheneaux d'accès aux plages, surmontées d'une bande rouge réfléchissante comportant l'inscription « Réserve sous-marine ».
- 800 mètres de chaînes (6 mm)
- 28 corps morts en béton de 110 kg.

Une égale quantité de ce même matériel est gardée en réserve pour l'entretien du balisage pendant la période hivernale.

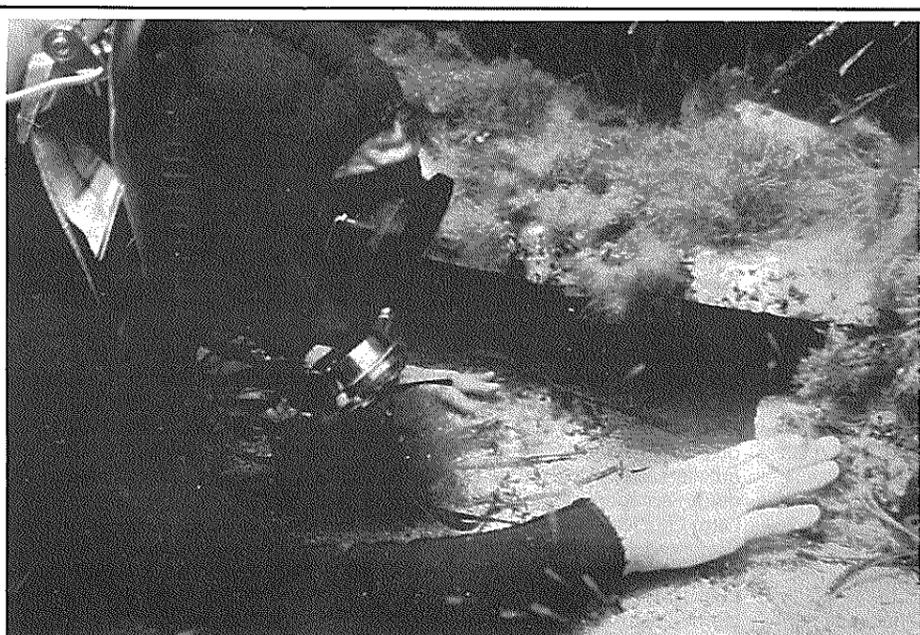
Les bouées et les chaînes ont été offertes par des schipchangers, des entreprises maritimes de la Principauté et des yachtsmen.

La mise en place a été effectuée gracieusement par l'entreprise Alain Saquet.

Les corps morts (environ 5 tonnes) ont été offerts par l'entreprise Richelmi.

Aussi, grâce aux concours les plus divers, une réserve sous-marine a pu être créée à Monaco. Tous ceux qui aiment la mer auront à cœur d'en assurer la bonne conservation.

Nous souhaitons que tant d'efforts que nous offrons bien volontiers à la communauté de notre Pays soient compris à leur juste valeur. Une fois de plus, Monaco aura ainsi apporté sa contribution à l'œuvre internationale de sauvetage de la faune et de la flore marines de la Méditerranée engagée par S.A.S. le Prince Rainier III.



Niche à poissons



Herbier de Posidonies

LA TRIBUNE DE MONACO

ET DE LA CÔTE D'AZUR

LE BI-MENSUEL DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO ET DE LA REGION ALPES-AZUR

N° 8 - 1^{re} ANNÉE
15 SEPTEMBRE 1977

PRIX : 2 F.

Rédaction-Administration
Publicité :
20, Bd Princesse Charlotte
MC - MONTE-CARLO
Tél. 30.33.20. et 30.32.01.

« Deux Evénements »

Jean Cocteau avait écrit un jour qu'il avait choisi pour rêver et pour écrire la Côte d'Azur parce que de Monte Carlo à Cannes on vivait très au-dessus des moyens de notre époque. Aussi aurait-il apprécié le mariage d'amour et de raison pour lequel le Prince Rainier III de Monaco et le Secrétaire d'Etat au Tourisme du Gouvernement Français, M. Jacques Médecin, maire de Nice, n'ont pas ménagé leurs encouragements.

Le 5 septembre 1977, M. Paul Augier, Président du Comité Régional du Tourisme Riviera-Côte d'Azur a annoncé l'événement international, que constitue à partir de la volonté des dirigeants de la Principauté de Monaco, de Nice et de Cannes, de constituer un marché commun du tourisme de qualité. La force de vente ainsi réunie, après des années d'efforts et de négociations est incontestablement la plus puissante du monde. En vingt ans, les investissements réalisés ont permis la création des plus prestigieuses manifestations artistiques, scientifiques et culturelles de l'Occident : Festival International du livre, Festival International du cinéma, de la télévision, du théâtre amateur, du cirque, Grand Prix de Monaco, Journée mondiale de l'athlétisme, Congrès internationaux d'affaires, manifestations artistiques et culturelles exemplaires.

Le budget culturel des trois métropoles touristiques de qualité de la Méditerranée est égal à celui d'une grande nation européenne qui dispose (le fait est appréciable) à partir du territoire monégasque d'une station de radio internationale et d'une antenne de télévision appelées à une vocation européenne par l'utilisation très prochaine des satellites.

Désormais une action commune sera menée au niveau des idées, des moyens, de la promotion, des transports, de la presse, des agences de tourisme, des délégations officielles de la Principauté de Monaco comme de la France.

Les touristes qui jusqu'alors venaient seuls incités à venir jusqu'à nous pour leur plaisir ou leurs affaires.

C'est exactement la vocation que la Tribune de Monaco et de la Côte d'Azur, dès maintenant distribuée par les services consulaire de la Principauté de Monaco dans les hauts lieux du tourisme international, s'était assignée. Aussi salue-t-elle comme une étape essentielle de la civilisation des loisirs la date du 5 septembre 1977.

LA TRIBUNE DE MONACO

REGINE...



« Un nouvel art de vivre la nuit ».

SOMMAIRE

REGINE : « Un nouvel art de vivre la nuit »	P. 2
REFLETS DE MONACO	P. 2 — 3
PARK PALACE	P. 4
HENRI ASTRIC « C'est ma dernière saison »	P. 5
Echos sur la S.B.M.	P. 6 — 7
La réserve sous-marine du Larvotto	P. 8 — 9
La vie politique	P. 10 — 11
Le shopping de Carole Chabrier	P. 13
SPORTS	P. 14
Hommage à MARCEL PAGNOL	P. 15
Tourisme et congrès	P. 16

SELECTION INTERNATIONAL



HAUT DE GAMME
DU MOBILIER CONTEMPORAIN

concessionnaire exclusif

ligne roset

LE PANORAMA
57, rue Grimaldi
Monaco
Tél. 50.93.22
(parking Ste Dévote)